

CONSEIL SYNDICAL JEUDI 20 JUILLET 2023

Extrait du registre des délibérations

Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque		Excusés Agglomération Pays Basque	
AIMÉ Thierry	HARAN Gilles	BERTHET André	MAGIS Jean-Noël
BERARD Marc	HARGUINDEGUY Jérôme	BETAT Sylvie	MIALOCQ Marie José
CASCINO Maud	IRIART Jean-Pierre	BURRE-CASSOU Marie-Pierre	MOUESCA Colette
CIER Vianney	IRIBARNE Pascal	CARRERE Bruno	SAINT ESTEVEN Marc
COURCELLES Gérard	LAHORGUE Michel	COSCARAT Jean-Michel	SORHUET Vincent
DAGORRET LACARRA Anita	LARRALDE André	DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	VAQUERO Manuel
DAGUERRE Mayie	MAILHARIN Jean-Claude	DELOBEL Marie-Anne	
DE PAREDES Xavier	MAUROU Hervé	DUHART Agnès	
ELGART Xavier	MAZAIN Eric	DURRUTY Sylvie	
ESPILONDO Pierre	NOBLIA Félix	ECHEVERRIA Philippe	
ETCHEBER Peio	OÇAFRAIN Jean-Marc	ELGOYEN-HARITCHET Valérie	
ETCHEBERRY Jean-Jacques	PARGADE Isabelle	KAYSER Mathieu	
ETCHEMENDY René	ROLLING Eric	KEHRIG COTTENÇON Chantal	
GASTAMBIDE Arño	THICOIPÉ Xabi	LABÈGUERIE Marc	
GONZALEZ Francis		LACASSAGNE Alain	
GOYHETCHE Ramuntxo		LASSABE Gilles	
GOYTY Xalbat		LASSERRE Jean-François	
Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx		Excusés Communauté de Communes du Seignanx	
LESTANGUET Jean-Romain		BELIN Eva	FICHOT Julien
PEYNOCHE Gilles		DUBERT Francis	
		DUFAU Isabelle	
Suppléants présents mandatés par des titulaires		Procurations de titulaires excusés à des titulaires	
Titulaires excusés	Suppléants désignés	Titulaires excusés	Titulaires désignés
CARRERE Bruno	DUMORTIER Anne	BETAT Sylvie	DAGUERRE Mayie
DUHART Agnès	LENERT Bernard	DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles
ELGOYEN-HARITCHET Valérie	DULIN Geneviève		

Absents : (CAPB) ALDANA-DOUAT Eneko, AROSTEGUY Maider, BERCAITS Christian, HIRIGOYEN Roland, IHIDOY Sébastien, LASCUBÉ Grégoire.

Date d'envoi de la convocation : 13 juillet 2023
Délégués titulaires en exercice : 66
Membres titulaires et suppléants présents : 36
Membres votants (présents ou représentés) : 38

Président de séance : Marc BERARD, Président
Secrétaire de séance : Félix NOBLIA

Le conseil syndical s'est réuni à Hasparren (Pôle du Pays d'Hasparren) le 20 juillet 2023 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/07/2023

OJ n°3 – Administration Générale : Election complémentaire du Bureau

Rapporteur : Marc BERARD, Président

Conformément à l’article 6B des statuts du Syndicat Mixte, la composition du Bureau est fixée comme suit :

- Le (la) Président(e) ;
- Des vice-présidences ;
- D’autres conseillers représentant le niveau intermédiaire de proximité retenu par la Communauté d’Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes du Seignanx.

Par délibération du Conseil du Syndicat Mixte du SCoT du 10 septembre 2020, la composition du Bureau a été précisée de manière à tenir compte d’une équitable représentation des pôles territoriaux, indépendamment de leur poids démographique :

Composition du Bureau du SM SCoT PBS	
Communauté d’Agglomération Pays Basque	Communauté de Communes du Seignanx
Côte Basque Adour	4
Sud pays Basque	3
Errobi	2
Nive-Adour	2
Pays de Hasparren	2
Soule	2
Garazi-Baïgorry	2
Amikuze	2
Pays de Bidache	2
Iholdi-Oztibarre	2
Nombre de délégués total : 23	Nombre de délégués : 2

Suite aux démissions de Claude BARETS (Garazi-Baïgorry) et de Amaya GOBET (Sud Pays Basque), ainsi qu’à l’ajustement de deux représentants titulaires par la Communauté d’Agglomération Pays Basque, le Conseil est invité à procéder à l’élection de deux conseillers afin de compléter le Bureau.

Le Président rappelle les modalités d’élection des membres du Bureau.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
 Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 26/07/2023

Election du 12^e membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT :

Nom des candidats :

- Hervé MAUROU

RESULTATS	Majorité Absolue 20
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Nombre de bulletins blancs / nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	37
Pour	37
Contre	0

Monsieur Hervé MAUROU est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

Election du 20^e membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT

Nom des candidats :

- Jean-Marc OÇAFRAIN

RESULTATS	Majorité Absolue 20
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Nombre de bulletins blancs / nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	38
Pour	38
Contre	0

Monsieur Jean-Marc OÇAFRAIN est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme au registre

Le Président,

Marc BERARD

